

Courrier hebdomadaire
n° 2383-2384 • 2018

Grèves et conflictualité sociale en 2017

Iannis Gracos

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltaire

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est également publié avec le concours du Fonds de la recherche scientifique-FNRS et de la Fondation universitaire de Belgique.



Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
1. LA CONFLICTUALITÉ SOCIALE INTERPROFESSIONNELLE EN 2017 : L'ESPACE EXIGU DE LA NÉGOCIATION	12
1.1. Un AIP attendu dans un cadre revu	12
1.1.1. Révision de la loi de 1996 et pression sur les interlocuteurs sociaux	13
1.1.2. Un AIP conclu rapidement	15
1.2. Une opposition syndicale persistante envers le gouvernement fédéral	18
1.3. Les pensions au centre de la conflictualité sociale interprofessionnelle	20
1.3.1. Le temps de la négociation	20
1.3.2. Le temps de la mobilisation	23
1.4. Conclusion	24
2. LA CONFLICTUALITÉ FÉDÉRALE ET RÉGIONALE DANS LES SERVICES PUBLICS	26
2.1. Les tensions au niveau fédéral	27
2.1.1. Le dossier des pensions du secteur public	27
2.1.2. Le conclave budgétaire de l'été 2017	28
2.1.3. Le point culminant de la conflictualité sociale dans le secteur public	29
2.2. Les tensions au niveau régional wallon	30
2.2.1. Les transports en commun flamands (De Lijn)	30
2.2.2. La fonction publique wallonne	30
2.2.3. Les transports en commun wallons (TEC)	31
2.3. Conclusion	34
3. DE LA GRÈVE ET DU DROIT DE GRÈVE DANS LE SECTEUR DU RAIL EN 2017	35
3.1. Trois éléments de l'actualité sociale dans le rail	36
3.1.1. Deux changements de direction à la tête du rail	36
3.1.2. L'aboutissement de deux procédures judiciaires	37
3.1.3. L'échec des négociations en interne sur l'instauration du service garanti	38
3.2. Mobilisation intersectorielle et points de tension multiples	39
3.3. Négociation politique sur l'instauration du service garanti	40
3.3.1. L'avant-projet de loi	40
3.3.2. La Commission paritaire nationale	41
3.3.3. Le processus parlementaire	42
3.4. Conclusion	44

4. LES MOBILISATIONS DU COLLECTIF DES COURSIER.E.S CONTRE DELIVEROO	45
4.1. Le « capitalisme de plateforme » et ses enjeux	45
4.2. Le Collectif des coursier.e.s	48
4.2.1. L'époque de Take Eat Easy	48
4.2.2. La délocalisation du service clientèle de Deliveroo	50
4.2.3. Les actions contre la fin de la convention SMart et le retour du travail à la tâche	51
4.3. Un échange mutuel d'expérience entre syndicats traditionnels et nouveaux acteurs	56
4.4. Conclusion	57
5. FN HERSTAL : UN CONFLIT D'UN AUTRE ÂGE ?	59
5.1. Un conflit industriel	59
5.2. Une multinationale wallonne	60
5.3. Une grève en deux temps	62
5.4. Négociation à l'Élysette	66
5.5. Conclusion	67
6. GRÈVE AVEC OCCUPATION D'USINE CHEZ TRUCK TECHNIC	69
6.1. L'intégration de Truck Technic dans le groupe états-unien Meritor	69
6.2. La procédure Renault : attente et incertitude	71
6.3. Le déclenchement des actions	73
6.4. 58 jours de grève et d'occupation (5 décembre 2016 - 1 ^{er} février 2017)	75
6.5. Conclusion	79
7. LES SOLIDARITÉS MULTIPLES AU CŒUR DU CONFLIT SOCIAL DE L'INSTITUTION MISTRAL	81
7.1. L'origine du conflit	81
7.2. L'organisation du mouvement de grève	82
7.3. Des points de vue opposés	85
7.4. L'issue du conflit : le « Mistral gagnant »	86
7.5. Conclusion	87
CONCLUSION	88
ANNEXE : LES JOURS DE GRÈVE DURANT LA PÉRIODE 2013-2017	94

AVANT-PROPOS

GRACOS est l'acronyme de « Groupe d'analyse des conflits sociaux ». Il s'agit d'un collectif interdisciplinaire de chercheuses et de chercheurs s'intéressant à la conflictualité sociale au sens large, en lien avec les questions de relations collectives de travail.

Fondé en 2011, le groupe s'est fixé pour premier objectif de produire annuellement une publication dans laquelle sont examinés les principaux mouvements de grève et d'autres éléments de la conflictualité sociale qui se sont déroulés en Belgique durant l'année civile précédente. Cette publication, qui paraît dans le *Courrier hebdomadaire* du CRISP, comporte en outre une analyse annuelle des statistiques officielles sur la grève. Dans de précédentes livraisons du *Courrier hebdomadaire*, le GRACOS s'est penché sur les années 2011 à 2016¹ ; la présente étude procède de même pour 2017. Par ailleurs, le GRACOS organise également d'autres activités en rapport avec son thème d'étude, comme des séminaires.

Les conflits sociaux analysés sont sélectionnés par les membres du GRACOS sur la base de deux critères : d'une part le caractère marquant de ces conflits, et d'autre part leurs conséquences potentiellement fortes sur la philosophie des relations collectives de travail ou sur le fonctionnement du système social en Belgique. Les événements étudiés sont donc remarquables soit par l'ampleur qu'ils ont prise (en termes de mobilisation sociale ou de retentissement médiatique), soit par les décisions politiques qu'ils ont générées, soit par les effets qu'ils pourraient engendrer. Une attention particulière est portée au phénomène de la grève, qui constitue un droit fondamental dans un système démocratique. Plus largement, tout conflit social considéré par le groupe comme un événement important peut être traité.

Le GRACOS se compose de sociologues, de politologues, de juristes, d'économistes, tant francophones que néerlandophones, qui portent un intérêt tout particulier à l'évolution de l'exercice de la grève. Les nouveaux membres désireux de participer à l'écriture collective sont intégrés par cooptation. En fonction des sujets susceptibles d'être traités, le groupe s'ouvre à l'occasion à des contributions extérieures. Actuellement, le GRACOS se compose de 16 membres : Bruno Bauraind, Aline Bingen, Meike Brodersen, Jan Buelens, Bernard Conter, Vaïa Demertzis, Anne Dufresne, Jean Faniel, Corinne Gobin, Natalia Hirtz, Cédric Leterme, Esteban Martinez, Laetitia Mélon, Kurt Vandaele, Jean Vandewattyne et Christophe Vanroelen. Ont également participé à la présente publication : Romain Poriaux et Maria-Cécilia Trionfetti. Pour 2017, la coordination a été assurée par Bruno Bauraind.

Le nom « Iannis Gracos » a été retenu comme appellation collective des auteurs de la publication annuelle, par référence à la lutte du peuple grec contre les mesures d'austérité qui lui sont imposées depuis 2010.

¹ I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2011 », « Grèves et conflictualité sociale en 2012. I. Grève générale et secteur privé », « Grèves et conflictualité sociale en 2012. II. Secteur public et questions européennes », « Grèves et conflictualité sociale en 2013 », « Grèves et conflictualité sociale en 2014 », « Grèves et conflictualité sociale en 2015 », « Grèves et conflictualité sociale en 2016 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2135-2136 (2012), n° 2172-2173 et 2174-2175 (2013), n° 2208-2209 (2014), n° 2246-2247 (2015), n° 2291-2292 (2016) et n° 2341-2342 (2017).

INTRODUCTION

Le regard porté sur la conflictualité sociale en 2017 tranche avec les années précédentes. En effet, cette année a été marquée par la conclusion d'un accord interprofessionnel (AIP) ratifié par toutes les parties qui l'ont négocié, ce qui n'était plus arrivé depuis 2008. Cet accord, valable pour la période 2017-2018, prévoit notamment de limiter à 1,1 % sur deux ans les hausses de salaire, indépendamment de l'indexation automatique de ces derniers et des hausses barémiques (liées à l'ancienneté). Cet AIP marque une certaine détente dans la concertation sociale nationale interprofessionnelle et il relâche quelque peu la modération salariale menée depuis le déclenchement, en 2008, de la crise financière et bancaire, appuyée notamment par le gouvernement fédéral (N-VA/MR/CD&V/Open VLD) dirigé par Charles Michel (à travers le saut d'index) ainsi que par ses prédécesseurs². Mais cet accord a été conclu dans un cadre légal revu, déterminant de manière plus restrictive qu'auparavant la marge d'évolution des salaires afin de combler le « handicap salarial historique » identifié par le gouvernement fédéral actuel et par le patronat – mais que les syndicats estiment déjà résorbé, en particulier au regard des réductions de cotisations de sécurité sociale accordées aux entreprises.

L'année a aussi été marquée par la poursuite et le renforcement de la politique menée depuis octobre 2014 par le gouvernement Michel. Celle-ci s'est incarnée tout particulièrement dans l'« accord de l'été » conclu par les quatre partis de la majorité sur diverses thématiques socio-économiques, largement dénoncé par les trois organisations syndicales (CSC, FGTB et CGSLB), sans toutefois susciter de leur part d'action massive de contestation en retour. Seule la réforme des pensions de retraite a conduit les trois syndicats à organiser en front commun, en toute fin d'année, une manifestation nationale qui a rassemblé entre 25 000 et 40 000 personnes, soit l'action de ce type la moins suivie depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a introduit au cours de cette année le service minimum en cas de grève dans le transport ferroviaire de personnes (sous le nom de « service garanti »). En Wallonie, le gouvernement MR/CDH emmené par Willy Borsus (MR), mis en place à la fin du mois de juillet 2017 suite à la rupture par le CDH de sa coalition avec le PS (gouvernement Magnette), a imposé le service minimum en cas de grève dans les transports en commun du groupe TEC (dénommé ici « service continu »). Ces deux décisions ont suscité une réaction syndicale de mécontentement de la part des agents concernés, mais qui n'a toutefois guère pris la forme d'actions de protestation de masse ou répétées et ne s'est pas accompagnée d'actions de solidarité de la part d'autres secteurs professionnels, hormis dans les rangs de la Centrale générale des services publics (CGSP, centrale affiliée à la FGTB).

Plus largement, la mise sur pied d'un gouvernement de centre-droit en Région wallonne en remplacement d'une coalition de centre-gauche a provoqué d'autres réactions syndicales de mécontentement, en particulier dans le secteur public, en raison de la crainte ou du constat d'un changement de direction du gouvernement dans des matières

² Le gouvernement Di Rupo (2011-2014, PS/CD&V/MR/SP.A/Open VLD/CDH) et le gouvernement Leterme II (2009-2011, CD&V/MR/PS/Open VLD/CDH).

affectant les agents des services publics ou, plus largement, les citoyens. Ici également, ces réactions ont essentiellement été le fait des agents du secteur public et guère de leurs homologues des centrales actives dans le secteur privé, même lorsque les actions étaient portées par les instances régionales interprofessionnelles de la CSC ou de la FGTB.

Au final, l'année 2017 a été marquée par un nombre de jours de grève significativement plus bas que les dernières années, et quasiment deux fois moins élevé que l'année précédente, 2016 ayant vu une hausse de ce nombre. Une forme d'impuissance, voire de lassitude – déjà relevée en 2016 – semble se renforcer dans les rangs syndicaux, accentuée sans doute par le sentiment que le gouvernement fédéral maintiendra son cap jusqu'à la fin de la législature, en mai 2019, en dépit des actions menées par les trois syndicats.

Par ailleurs, l'économie belge a connu une croissance de 1,7 % en 2017 et le nombre d'annonces de grandes restructurations s'est avéré drastiquement moins élevé qu'au cours des années précédentes (cf. *infra*). Pour leur part, le chômage et la dette publique ont quelque peu reculé. Tandis que ce bilan est présenté comme positif par le gouvernement fédéral, par les partis qui le composent et par des institutions telles que la Banque nationale de Belgique (BNB), l'opposition et les syndicats soulignent que la croissance s'est avérée moindre que celle enregistrée en moyenne dans la zone euro (2,4 % selon Eurostat) et que l'emploi créé est souvent de qualité médiocre (travail à temps partiel, etc.).

Parallèlement, tandis que les travailleurs belges restent les plus productifs d'Europe occidentale (derrière ceux de Suisse)³, et malgré une hausse des salaires autorisée plus large que les années précédentes en vertu de l'AIP conclu au début de l'année, l'écart entre le salaire médian et la rémunération des dirigeants des plus grandes entreprises actives en Belgique (en particulier celles du BEL 20, mais aussi de sociétés de moindre importance) s'est à nouveau accru. Au début du mois de janvier 2018, la Centrale nationale des employés (CNE, affiliée à la CSC) a calculé que, comme un an auparavant, la rémunération empochée par les *chief executive officers* (CEO) des sociétés du BEL 20 depuis le 1^{er} janvier avait atteint après quelques jours l'équivalent du salaire annuel moyen des travailleurs belges ; c'est ce que le syndicat baptise le « CEO jackpot day »⁴.

L'année 2017 a aussi été caractérisée par une accalmie sur le front des licenciements collectifs, après une année 2016 marquée par plusieurs annonces lourdes de conséquences pour l'emploi, en particulier dans les cas de Caterpillar et d'ING. Au nombre de 3 829 en 2017, les pertes d'emploi annoncées dans le cadre de la procédure Renault mise en place en cas de fermeture ou de restructuration⁵ ont baissé de 77 % par rapport à l'année précédente, atteignant le niveau le plus bas depuis le début de la collecte de ces données en 2009. Il est toutefois délicat de considérer dès à présent qu'il s'agirait là d'une baisse appelée à se poursuivre car, au cours des années précédentes déjà, une évolution en dents de scie a pu être constatée, ce nombre passant de 16 295 en 2013 à 6 240 en 2014, puis à 8 092 en 2015 et à 12 042 en 2016. En 2017, c'est le secteur de la transformation du métal qui a été le premier touché, avec 1 147 travailleurs concernés. Viennent ensuite la distribution (702 travailleurs) et l'industrie agro-alimentaire (352 travailleurs).

³ Belga, 10 novembre 2017.

⁴ Communiqué de la CNE du 8 janvier 2018, soit un jour plus tôt qu'en 2017. Selon la CNE, les CEO du BEL 20 ont gagné en 2016 l'équivalent de 46 fois le salaire médian belge, contre 38 fois en 2015.

⁵ Les pertes d'emploi annoncées dans le cadre de la procédure Renault sont enregistrées par le Service public fédéral (SPF) Emploi, Travail et Concertation sociale au moment de l'annonce de l'intention de procéder au licenciement collectif.

En ce qui concerne l'ensemble des pertes d'emploi consécutives à des faillites d'entreprise, qui sont répertoriées au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise (FFE) ⁶, on constate le maintien d'une tendance à la baisse sur les 5 dernières années, avec 21 767 travailleurs concernés en 2017 (contre 22 697 en 2016, 25 388 en 2015, 28 507 en 2014 et 30 028 en 2013). Le secteur de la construction arrive en tête, concentrant à lui seul 40 % de ces pertes d'emploi, suivi du secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau, ainsi que du secteur des services (respectivement près de 20 % et 17 % des pertes d'emploi enregistrées). Près de 44 % des 21 767 travailleurs ayant perdu leur emploi en raison d'une faillite étaient issus d'entreprises de 20 travailleurs ou plus.

Dans le contexte d'une année 2017 marquée par une contestation syndicale moindre que durant les années précédentes, une démarche visant à peser à terme sur le cours de la politique a retenu l'attention à la mi-septembre. Le secrétaire général de la FGTB wallonne, Thierry Bodson, a annoncé que son organisation allait convier des représentants du PS, du PTB et d'Écolo afin de leur exposer les priorités du syndicat et de les inviter à se positionner à leur égard ⁷. De manière répétée par la suite, le dirigeant syndical a dit sa volonté de voir ces trois partis former une coalition de gauche pour diriger la Wallonie au terme du scrutin régional du 26 mai 2019 s'ils en ont la possibilité au vu de leurs résultats électoraux.

Comme de coutume, le premier chapitre de cette livraison consacrée à l'année 2017 concerne le **niveau interprofessionnel**. Le début de l'année a été marqué par la conclusion puis l'approbation de l'AIP. Si celui-ci semble avoir été conclu sans trop de difficulté, c'est notamment parce que le gouvernement fédéral a très strictement encadré la négociation du volet salarial de l'accord. La conclusion de l'AIP n'a toutefois pas complètement apaisé les relations sociales. Durant les mois qui ont suivi, l'« accord de l'été » conclu par le gouvernement Michel a suscité de vives critiques de la part du monde syndical. Bernard Conter et Jean Faniel montrent toutefois que c'est le dossier de la réforme des pensions qui a conduit, après quelques hésitations, les syndicats à organiser une manifestation nationale, d'une ampleur toutefois limitée. Par ailleurs, ils relèvent que, au cours de cette année, les mobilisations dans le secteur public ont davantage retenu l'attention que celles organisées au niveau interprofessionnel.

Abordant la conflictualité fédérale et régionale dans les **services publics**, Vaïa Demertzis souligne à son tour que, sur le plan fédéral, la réforme des pensions du secteur public et l'accord budgétaire de l'été 2017 ont alimenté les tensions sociales dans la seconde moitié de l'année 2017. Sur le plan régional, la fonction publique régionale et le secteur des transports en commun ont constitué des priorités du nouveau gouvernement wallon. Les organisations syndicales des services publics ont cependant réagi différemment et en ordre dispersé. La CGSP est montée rapidement et durablement au front contre les décisions et projets des gouvernements fédéral et wallon. Du côté de la CSC-Services publics, seule l'aile wallonne a rejoint le mouvement, fin novembre et pour la fonction publique régionale uniquement. Cette disparité reflète des stratégies syndicales divergentes. Le syndicat chrétien semble privilégier ses relais politiques aux gouvernements fédéral (CD&V) et wallon (CDH), tandis que le syndicat socialiste des services publics continue à s'opposer à la politique gouvernementale fédérale et, désormais aussi, à dénoncer la

⁶ Cf. « FFE. Statistiques », www.onem.be.

⁷ *La Libre Belgique*, 15 septembre 2017.

politique régionale wallonne en matière de services publics. Néanmoins, la CGSP n'est pas parvenue à obtenir le soutien des centrales du secteur privé au sein même de la FGTB, ni à développer un front commun avec les syndicats des services publics d'obédience chrétienne et libérale.

Contrairement aux années antérieures, le rail belge n'a pas connu d'actions de grève propres au secteur en 2017. Vaïa Demertzis, Romain Poriaux et Jean Vandewattyne soulignent que les seules grèves que ce secteur a connues sont intervenues dans le cadre d'actions nationales menées par les organisations syndicales interprofessionnelles ou par la seule CGSP contre le gouvernement fédéral. L'année 2017 a par ailleurs connu l'aboutissement de deux procédures judiciaires à l'encontre de la SNCB en lien avec des actions de grève antérieures. La première a pris la forme d'une *class action* initiée par l'association de consommateurs Test-Achats en 2015 et la seconde concerne le recours en annulation introduit en décembre 2016 auprès de la Cour constitutionnelle par le Syndicat indépendant des cheminots (SIC) et l'Union nationale des services publics (UNSP) à l'encontre de l'article 12 de la loi du 3 août 2016 portant des dispositions diverses en matière ferroviaire. Mais ce calme apparent ne rend pas compte du transfert de la conflictualité sociale vers le niveau intersectoriel et la sphère politique. C'est l'instauration du service minimum dans le secteur du rail (« service garanti »), inscrit dans l'accord gouvernemental fédéral du 9 octobre 2014, qui a structuré ce transfert de conflictualité en 2017. Face à l'échec des négociations en interne, le gouvernement Michel a, comme annoncé, repris le dossier en main et a déposé un projet de loi sur la continuité du service de transport ferroviaire de personnes en cas de grève. La conflictualité s'est alors poursuivie sur deux plans : d'une part, la mobilisation syndicale intersectorielle de la CGSP et, d'autre part, la négociation politique dans le cadre du processus législatif. Le gouvernement a finalement imposé son projet, qui a été adopté par la Chambre des représentants et est dès lors devenu loi, finalisant ainsi un dossier qui était sur la table depuis des années. Il s'agit incontestablement d'une victoire politique et symbolique pour le gouvernement Michel et, plus particulièrement, pour la N-VA, pour le MR et pour l'Open VLD, qui en avaient fait un de leurs chevaux de bataille.

Au sein du secteur privé commercial, les mobilisations du Collectif des coursier.e.s contre **Deliveroo** ont tout particulièrement retenu l'attention au cours de l'année 2017. Anne Dufresne, Cédric Leterme et Jean Vandewattyne traitent des actions menées contre les décisions prises par cette société tant au niveau de son service clientèle qu'à l'encontre de ses coursiers. Né de façon informelle en 2015, ce collectif vise à organiser les livreurs des différentes *start-up* actives dans la livraison de repas à domicile (UberEats, Deliveroo, TakeAway, etc.). Si ses premières actions remontent à juillet 2016 et ont eu pour cible certaines pratiques de Take Eat Easy (TEE), c'est surtout en 2017 que ce collectif a fait parler de lui, en mobilisant les coursiers de Deliveroo contre la décision prise par la filiale belge de la multinationale de passer d'une rémunération à l'heure à une rémunération à la course. Ce conflit a trouvé une forme d'épilogue en février 2018. Outre le rapport du Collectif des coursier.e.s aux syndicats traditionnels, ce chapitre aborde également le rôle joué par la coopérative SMart comme tiers-acteur.

Deux autres cas abordés dans cette livraison du *Courrier hebdomadaire* rendent compte de la conflictualité sociale intervenue au sein du secteur secondaire. Bruno Bauraind revient sur deux grèves qui ont eu lieu durant le second semestre 2017 à la **Fabrique nationale d'armes de Herstal** (FN Herstal). Il souligne leur caractère remarquable à deux égards.

D'une part, il s'agit d'un conflit industriel avec pour enjeu le salaire, ce qui, dans un contexte marqué par le durcissement de la norme salariale, la concurrence internationale et un processus de désindustrialisation, est de plus en plus rare en Belgique. D'autre part, ces deux mouvements de grève ont pris cours dans une entreprise tout à fait atypique en Belgique : une entreprise multinationale dont le siège social est situé sur le territoire belge et qui est détenue à 100 % par la Région wallonne. Le changement de majorité au gouvernement wallon a d'ailleurs eu un impact sur ce conflit et sur son déroulement.

Le second cas traité est celui intervenu à quelques kilomètres de là, au sein de l'entreprise de pneumatique **Truck Technic**, qui a connu, entre décembre 2016 et fin janvier 2017, une grève avec occupation d'usine. Une quarantaine de salariés de l'entreprise **Truck Technic**, la filiale belge du groupe états-unien **Meritor**, ont cessé le travail durant 58 jours et ont occupé l'usine. Ils contestaient la décision de la firme de délocaliser leur entreprise vers la République tchèque et le plan social proposé par la direction dans le cadre de la procédure **Renault**. **Natalia Hirtz** et **Bruno Bauraind** soulignent que cette action est remarquable par sa durée et par les pratiques de lutte mises en œuvre dans une petite filiale d'une entreprise multinationale.

Laetitia Mélon et **Maria-Cecilia Trionfetti** reviennent sur le conflit intervenu au sein de l'asbl **Aide aux autistes adultes (AAA) - Mistral**. Cette grève survenue dans le secteur non marchand illustre la résistance d'un collectif porteur de deux revendications principales : le changement des pratiques managériales mises en place par la direction de l'établissement et la réintégration d'un délégué licencié. Remarquable par son inscription dans le temps long (plus d'une quarantaine de jours) et par sa solidité dans la durée, ce mouvement a connu une issue favorable pour les travailleurs mobilisés en raison de différents facteurs : une lutte menée pour des objectifs transversaux (impacts du management sur les conditions de travail et préservation de la concertation sociale), un front commun fort sans lutte de pouvoir et largement suivi, une mission sociale remplie même pendant la grève ou encore la diversité des moyens mis en œuvre pour résister sur la longueur (fonds de solidarité atténuant la perte salariale, interpellation des médias et des responsables politiques, relais vers les administrations, soutien des familles des résidents, etc.). Ce mouvement a permis de mettre en exergue la mise à mal du sens au travail que subissent les travailleurs du secteur non marchand.

Enfin, l'**annexe statistique** réalisée par **Kurt Vandaele** fournit un aperçu quantitatif de l'évolution du phénomène des grèves en Belgique. Les données montrent qu'en 2017, le nombre de jours de grève a presque diminué de moitié, comparé à l'année précédente. L'essentiel du mouvement de grève en 2017 se concentre au quatrième trimestre. L'élargissement du champ d'observation, par l'intégration des jours de grève liés à l'Office national de sécurité sociale (ONSS) des administrations provinciales et locales, permet de disposer pour la première fois d'un aperçu quasi complet des grèves en Belgique en 2017.